

Crédit de Fr. 500'000.- pour l'installation d'un toboggan, des équipements pour personnes handicapées, des travaux d'entretien et des aménagements attractifs à la piscine plein air du Centre sportif de la Blancherie

Dès l'ouverture du grand bassin rénové en inox, en juillet 2008, des voix se sont élevées pour regretter l'inadéquation des **équipements mis à disposition des personnes handicapées** à la piscine plein air du Centre sportif de la Blancherie. L'état du bassin non-nageurs sud et du sable du terrain de beach-volley se sont considérablement dégradés au cours des dernières années et méritent un **entretien urgent**. Enfin, **l'installation d'un toboggan** et de divers aménagements ou mobiliers sont proposés afin de **renforcer l'attractivité** de ce lieu ; ces propositions avaient d'ailleurs déjà été faites par le CDJ. Ces trois groupes de travaux font l'objet de la présente demande de crédit. La plupart des interventions décrites ci-dessous sont représentées schématiquement en annexe au message.

1. EQUIPEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPEES

En août 2005 déjà, un courrier adressé au Département de la culture et des sports par l'association Pro Infirmis mettait en évidence des éléments qui n'étaient pas en adéquation avec les exigences en matière d'accueil pour les personnes handicapées. Dans le cadre des travaux de rénovation du grand bassin, des mesures ont été prévues. Elles n'ont malheureusement pas pu être mises en place ou elles ne conviennent pas. En octobre 2008, une motion du groupe CS•POP était acceptée par le Conseil de Ville et demandait que la piscine plein air soit accessible à tous dans les meilleurs délais. Depuis, une large consultation a été menée avec Pro Infirmis et des représentants des utilisateurs handicapés afin de déterminer les interventions qui se justifient :

• aménagement d'un WC et d'un vestiaire pour personnes handicapées, en réduisant la surface du vestiaire dames au sud-ouest de la piscine, le long du stade	Fr. 22'000.-
• mise à niveau partielle du pédiluve (rince-pieds) situé au sud du grand bassin pour permettre l'accès à la douche des personnes en chaise roulante	Fr. 2'000.-
• installation de 3 cylindres Eurokey (équipement spécifique à disposition des personnes handicapées) sur 3 portes qui ne doivent pas être accessibles aux personnes valides (2 portails d'accès au bassin et ascenseur intérieur du Centre sportif)	Fr. 2'000.-
• aménagement d'une passerelle d'accès par-dessus le bord du grand bassin	Fr. 6'000.-
• installation d'une chaise-lift pour l'accès au grand bassin	Fr. 25'000.-
Total	Fr. 57'000.-

La passerelle et la chaise-lift doivent obligatoirement être installées en parallèle pour répondre à tous les types de handicap, et particulièrement aux personnes suffisamment valides qui pourront, en utilisant la passerelle, accéder au bassin par leur propre moyen sans recourir à une tierce personne pour manipuler la chaise-lift. En 2008 et 2009, des aménagements pour personnes handicapées ont déjà été réalisés dans les douches de la piscine couverte (sièges) et pour l'accès au bassin non-nageurs sud (main courante) ; une place de stationnement leur est également réservée à proximité de l'entrée des piscines.

2. TRAVAUX D'ENTRETIEN URGENTS

Les parois, marches d'escalier et sols composant le **bassin non-nageurs au sud de la piscine** sont recouvertes d'un enduit de ciment qui s'est considérablement dégradé au cours des deux dernières années. Si des retouches ponctuelles ont permis de garantir des conditions d'accessibilité et d'hygiène acceptables durant l'été 2008, il en a été autrement durant la saison écoulée. En effet, les utilisateurs se sont plaints de la rugosité du revêtement et du sentiment d'inconfort qui en découle. La maintenance du bassin est également rendue plus difficile par la formation accélérée d'algues, qui s'accrochent aux inégalités du revêtement. Il paraît désormais inéluctable que ce bassin ne pourra pas être ouvert en l'état au printemps 2010. Après avoir analysé différentes méthodes de rénovation, l'application d'un revêtement en résine synthétique a été retenue, pour un montant global de **Fr. 65'000.-**.

La **surface de sable** située à l'extrême sud de l'enceinte de la piscine plein air et accueillant les installations de beach-volley a été aménagée au début des années 2000. Le sable n'a depuis lors jamais été remplacé, alors que les directives du BPA recommandent un remplacement périodique. On constate aujourd'hui que ce sable est souillé. Les conditions d'hygiène ne sont plus réunies et le remplacement doit être effectué avant l'ouverture 2010, pour un montant global de **Fr. 10'000.-**.

3. TOBOGGAN ET NOUVELLES ATTRACTIONS

De nombreux habitués de la piscine plein air de Delémont ont été contraints, au début de la saison 2008, dans l'attente de la fin des travaux du grand bassin, de se déplacer vers les autres piscines de la région, notamment à Laufon et Moutier. Depuis, ils y retournent fréquemment pour bénéficier des attractions qui ne sont pas disponibles à Delémont, telles que toboggan et jeux d'eau pour les enfants. Par comparaison à ces piscines, le manque de surfaces ombrées a également souvent été mis en évidence. Afin de palier à ces désavantages, de renforcer l'attractivité de l'installation de Delémont et, on l'espère, d'augmenter le nombre annuel de visiteurs, différents aménagements sont proposés :

- installation d'un toboggan hélicoïdal ouvert en polyester, dans l'angle sud-ouest du bassin non-nageurs, longueur 75-80 m, avec réception dans un bassin indépendant Fr. 335'000.-
 - acquisition de parasols et de chaises longues mis à disposition en libre service Fr. 5'000.-
 - aménagement de jeux d'eau ou d'autres attractions spécialement destinés aux petits enfants (2 à 6 ans), qui ne peuvent pas évoluer librement dans la pataugeoire Fr. 28'000.-
-
- **Total** **Fr. 368'000.-**

Un sondage a été réalisé entre le 1^{er} et le 10 août 2009 auprès de 400 utilisateurs de la piscine plein air de Delémont. Il montre qu'une majorité des personnes consultées (80 %) sont favorables à ces aménagements et sont disposées à payer un prix d'entrée plus élevé pour bénéficier de ces nouvelles attractions. Le sondage révèle encore que les enfants préfèrent un toboggan hélicoïdal avec voie unique (60 %) à un toboggan droit plus large avec des couloirs.

La durabilité d'un toboggan en polyester est estimée à 15 à 20 ans, après quoi il est de toute façon utile de le remplacer afin de couper court à l'éventuelle lassitude qui pourrait s'installer du côté des utilisateurs. Le toboggan proposé permet le passage d'environ 240 personnes par heure. Une pompe d'une puissance de 5 kW est nécessaire pour faire tourner le filet d'eau en circuit fermé (120 m³/h) ; les SID sont intéressés à conclure un contrat de sponsoring pour financer la consommation d'électricité y relative. Les autres charges d'entretien du toboggan se résument au nettoyage annuel de l'installation avant l'ouverture de la piscine ; sauf en cas de très grande affluence, il n'y aura pas besoin de personnel supplémentaire, le gardien du bassin non-nageurs pouvant également exercer la surveillance du toboggan.

4. FINANCEMENT

Récapitulation des coûts par type de travaux :

- équipements pour personnes handicapées : Fr. 57'000.-
 - entretien urgent, bassin sud et beach-volley : Fr. 75'000.-
 - toboggan et nouvelles attractions : Fr. 368'000.-
-
- Total** **Fr. 500'000.-**

Les prix ci-dessus sont arrêtés à l'indice d'octobre 2009 et pourront être indexés en fonction de la date de réalisation effective des travaux, qui est actuellement prévue au printemps 2010. Des demandes de subventionnement seront adressées aux organismes suivants :

- associations Cerebral Jura et Cerebral Suisse qui nous ont déjà informés qu'elles sont disposées à entrer en matière pour une participation financière sur les équipements pour personnes handicapées ;
- République et Canton du Jura, par l'Office des sports.

Sous réserve d'octroi de ces subventions, le montant du crédit sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts et amortissement calculés sur Fr. 500'000.-), s'élèvera à Fr. 27'500.- par année.

Les dernières réalisations et améliorations apportées aux installations des piscines justifient une adaptation des tarifs d'entrée dès le 1^{er} janvier 2010. Ces recettes supplémentaires, en tenant compte des statistiques des années précédentes et sans tenir compte d'un accroissement de l'affluence, permettront de compenser les charges annuelles liées aux investissements décrits ci-dessus pour le toboggan et les nouvelles attractions.

5. PREAVIS DES AUTORITES ET CONCLUSION

La présente demande de crédit est séparée en trois parties distinctes, correspondant aux trois objets décrits ci-dessus, qui ont été présentés aux commissions concernées. Elles ont donné leur préavis dans le sens suivant :

	Handicapés	Entretien urgent	Nouvelles attractions
Commission de l'urbanisme et de l'environnement :	Favorable, à l'unanimité	Favorable, à l'unanimité	Favorable, à la majorité
Commission des sports :	Le préavis sera indiqué oralement lors du débat au Conseil de Ville		
Commission des finances :			

Les collectivités publiques doivent montrer l'exemple et offrir aux personnes handicapées des conditions d'accessibilités répondant aux exigences en la matière. Les travaux d'entretien décrits ci-dessus sont nécessaires si on veut pouvoir mettre durablement les installations concernées à disposition du public. Enfin, les nouvelles attractions proposées permettront de dynamiser la fréquentation de la piscine plein air, qui, rappelons-le, bénéficie encore d'une bonne marge de capacité, même lors des grandes affluences constatées lors des jours de canicule 2009.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter globalement la demande de crédit et de voter les trois points de l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 septembre 2009

Annexe : représentation schématique de la majeure partie des interventions prévues

